



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 31 JUILLET 2024

Affaire n° 05-20240731

**Désignation des représentants de la ville au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) mise en place par la CASud**

#### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er août 2024

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

#### Date de convocation

le 25 juillet 2024

#### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 40
- représentés : 7
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trente et un juillet à quatorze heures cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

#### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

#### Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Jack Gence par Mansour Zarif, Véronique Fontaine par Noéline Domitile, Evelyne Robert par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Augustine Romano

#### Étaient absents :

Serge Técher, Serge Sautron

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 05-20240731**

**Désignation des représentants de la ville au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) mise en place par la CASud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

**Vu** le rapport n° 05-20240731 présenté au Conseil municipal du 31 juillet 2024,

**Considérant** qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre l'Établissement public de coopération intercommunale et les Communes membres. Pour rappel, la loi prévoit que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (personnel, mobilier, immobilier),

**Considérant** que la CLECT a ainsi été créée en 2010 par la CASud (affaire du Conseil communautaire n° 3 en date du 1er mars 2010) et modifiée en 2017 par délibération en date du 22 septembre 2017 (affaire n° 33-20170922). Lors de cette séance, le Conseil communautaire de la CASud avait fixé la composition de cette commission selon la répartition suivante :

- Le Tampon : 4
- Saint Joseph : 2
- L'Entre Deux : 1
- Saint Philippe : 1

**Considérant** que par suite à l'élection du nouveau Maire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune du Tampon au sein de la CLECT de la CASud,

**Considérant** que le vote a eu lieu à main levée sur proposition du Maire et décision unanime du Conseil municipal,

**Le Conseil municipal,**  
**réuni le mercredi 31 juillet 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité**

**Article 1** La désignation des membres suivants à la CLECT de la CASud

- Le Maire, Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon,
- Monsieur Jacquet Hoarau,
- Madame Laurence Mondon,
- Madame Augustine Romano

**Article 2** En vertu des articles L.2122-18 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,  
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**